

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* (Gmelin, 1788)

Code Natura 2000 : A 080

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : arrêté du 29 octobre 2009
- Liste rouge nationale (2011) : Préoccupation mineure



© Biotope – Photographie prise hors site

Biologie et Ecologie

Habitats

L'habitat de ce rapace coïncide avec les régions abritant de bonnes populations de grandes coléoptères. Il comporte des étendues de milieux ouverts (friches, landes, parcours, prairies et zones rocailleuses) avec des boisements de superficies variables.

Régime alimentaire :

Le Circaète est un rapace au régime alimentaire presque exclusivement composé de reptiles et en particulier de couleuvres de grande taille. En cas de mauvaises conditions météorologiques, en particulier à son arrivée il peut aussi capturer des mammifères (petits rongeurs, lapins...), des amphibiens et parfois des oiseaux et des invertébrés.

Reproduction et activité :

C'est un nicheur arboricole. Le nid est réaménagé ou construit dès l'arrivée des oiseaux. Il est relativement sommaire, de faible taille par rapport à l'envergure de l'espèce, et constitué de branches sèches et de rameaux verts. Le circaète se distingue par une faible fécondité (un seul œuf est pondu). Les envois ont lieu entre la mi-juillet et la fin août, mais peuvent s'étaler jusqu'à la mi-septembre.

Le circaète est un oiseau territorial. Il prospecte pour la chasse un territoire assez étendu. Il peut aussi fréquemment être observé perché, à proximité du site de nidification ou au repos sur son territoire de chasse.

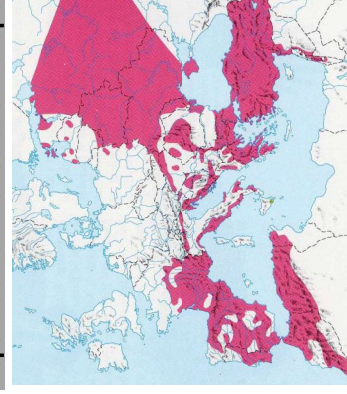
Migrations :

Il s'agit d'un rapace migrateur transsaharien. Il rejoint l'Europe dès fin février et rejoint ses quartiers d'hiver à partir de septembre/octobre.

Description de l'espèce

Le Circaète est un rapace diurne d'assez grande taille (envergure : 1,60 à 1,80 m), au plumage très clair vu de dessous qui contraste avec la gorge et le plastron en général sombre. De dessus le brun domine et la queue est barrée de 3 à 4 lignes sombres. Sa silhouette est caractéristique, avec des ailes longues et larges et les poignets saillants en vol plané. Posé, il a une allure surprenante de chouette avec une tête large et un cou court. En chasse, il alterne planés et vols sur place avec les pattes pendantes qui jouent le rôle de balancier.

Répartition en France et en Europe



En Europe : Il est distribué dans tout le Sud Ouest et l'Est de l'Europe, mais surtout en région méditerranéenne : Espagne, Turquie, Sud de la France, ainsi que Portugal, Grèce, Italie, Croatie.

En France : Il est nicheur dans les ¾ sud de la France au sud d'une ligne allant de la Vendée jusqu'au Doubs.

En Languedoc-Roussillon : Il est présent dans toute la région, principalement au nord de la zone littorale et de plaine cultivée.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

L'aire de répartition du Circaète Jean-le-Blanc en Poitou-Charentes est principalement concentrée en Charente Maritime et Charente. Ces départements possèdent un taux de boisement relativement important, ainsi qu'un bon nombre de terrains découverts et de friches. En France, dès 1936, on ne notait sa présence qu'au sud de la Loire. La dernière carte de répartition nationale du Circaète montre que sa distribution s'étend au sud d'une ligne joignant la Vendée, le Loiret et la Meuse.

La population française (770 à 1100 couples) est stable, ce qui est également le cas en Poitou-Charentes, mais avec des effectifs cependant assez faibles (50 couples pour l'ensemble des Charentes et de 6 à 13 couples pour la Vienne et les Deux-Sèvres).

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site

L'espèce n'a été observée qu'à trois reprises et sur deux zones précises du site, mais la reproduction n'a pas été confirmée. Le Circaète chasse sur les coteaux et les prairies de la zone. Certains boisements situés sur les coteaux sont favorables pour l'installation d'une aire de reproduction.

Menaces

- Dérangement sur ses sites de nidification (activités forestières, loisirs)
- Electrocutation, en particulier dans les secteurs où les pylônes constituent des perchoirs privilégiés
- Tir (de plus en plus rare)
- Cas de mortalité embryonnaire dus aux organochlorés, PCB et plomb ont été constatés en France (Cévennes)
- Fermeture des milieux (landes, friches, garrigues, prairies ou pelouses).

Mesures de gestion conservatoire

La préservation des milieux ouverts par le maintien d'une agriculture traditionnelle et la reconquête d'espace par les troupeaux, l'utilisation de techniques comme le brûlage dirigé sera favorable aux reptiles tout comme la mise en œuvre de pratiques agricoles limitant l'usage des pesticides.

La gestion forestière doit éviter le reboisement de certains habitats, l'exploitation doit prendre en compte la préservation d'îlots boisés, les éclaircies successives devant être privilégiées et la période des travaux doit tenir compte de la biologie de l'espèce. La création de voies d'accès doit être évitée dans le champ de vision de l'oiseau au nid et en règle générale une tranquillité totale, quelques centaines de mètres autour du nid, doit être assurée du 1er mars au 15 septembre.

La neutralisation des pylônes dangereux est une action de conservation prioritaire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des milieux ouverts et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement seront favorables à l'ensemble des espèces de ces habitats fragiles accueillant un grand nombre d'espèces remarquables.